

**XVI<sup>ème</sup> CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS  
ULTRAPÉRIPHÉRIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE**

**Santa Cruz de Tenerife, 27 et 28 octobre 2010**

**DÉCLARATION FINALE**

\*\*\*\*\*

La XVI<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (RUP), réunie à Santa Cruz de Tenerife les 27 et 28 octobre 2010, sous la présidence de M. Paulino Rivero Baute, Président du Gouvernement des Îles Canaries:

Remercie le Commissaire européen à la Politique régionale pour son implication dans les travaux de ladite Conférence qui témoigne de l'importance donnée au partenariat avec nos régions.

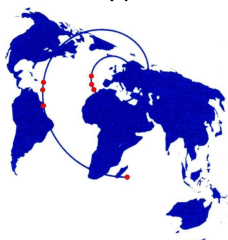
Salue la présence de la Ministre de l'Outre-mer de la France, ainsi que les représentants de l'Espagne et du Portugal, dont le soutien constant montre la volonté conjointe des trois États de défendre un traitement différencié au bénéfice de nos régions au sein de l'Union européenne.

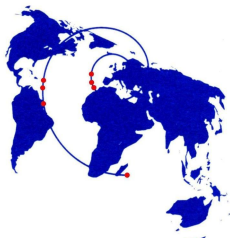
Salue la présence du Premier Ministre du Cap Vert dont la participation témoigne à nouveau, de l'intérêt montré par ce pays de promouvoir son accord d'association spéciale avec l'Union européenne, ainsi que de l'importance qu'il accorde, dans ce cadre, aux relations avec les régions ultrapériphériques, en tant que plateformes privilégiées pour un développement mutuel et durable dans leur espace régional d'appartenance.

**La Conférence des Présidents RUP:**

Exprime sa satisfaction pleine et entière s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui confirme la base juridique de l'ultrapériphérie reflétée dans l'article 349 du TFUE.

Se félicite, dans ce contexte, de l'insertion de la collectivité de Saint-Martin en tant que RUP dans le Traité et de son adhésion à la Conférence des Présidents.





Remarque que le processus entamé en 2007 avec la Présidence portugaise de l'Union européenne, poursuivi par la Présidence française en 2008, et renforcé en 2010 sous la Présidence espagnole avec un partenariat exemplaire entre les trois États et les Régions Ultrapériphériques a contribué activement au débat sur la stratégie européenne à l'égard de l'ultrapériphérie, tenant compte des nouveaux défis et enjeux qui se présentent à l'horizon 2020.

Souligne, plus particulièrement, le nouvel élan donné à la dimension ultrapériphérique à travers la signature d'un Mémoire conjoint de l'Espagne, la France, le Portugal et les RUP, le 7 mai 2010, adopté sur la base du Mémoire présenté par les régions le 14 octobre 2009, et qui propose une stratégie rénovée, à travers une approche territoriale, en faveur de l'ultrapériphérie.

Accueille également, avec satisfaction, la tenue de la première édition du Forum de l'Europe Ultrapériphérique, qui a eu lieu à Bruxelles les 27 et 28 mai derniers, et qui s'est fait l'écho sur la scène européenne de la réalité de nos régions et prend note du caractère périodique de cette initiative.

Se félicite tout particulièrement de l'orientation prise par le Conseil sur la nécessité de renouveler la stratégie en faveur des RUP dans le cadre de la réforme à venir des politiques européennes, telle que reflétée dans les conclusions du Conseil du 14 juin 2010.

Rappelle les contributions conjointes des RUP présentées après la dernière Conférence concernant la Stratégie UE 2020, la Stratégie européenne de l'Énergie, l'insertion régionale des RUP et la coopération territoriale européenne, ainsi que celles soumises dans le cadre du Livre Vert sur la réforme de la politique commune de la pêche et sur la politique maritime intégrée pour le bassin maritime de l'Océan Atlantique, qui doivent orienter la Commission dans sa prise en compte de l'ultrapériphérie.

Souligne, enfin, que cette réflexion s'inscrit dans un contexte caractérisé par de nouveaux défis mondiaux et par une crise financière, économique et sociale qui emportent de graves répercussions dans nos régions. Ce contexte relève la particulière vulnérabilité des RUP, la pertinence d'une stratégie différenciée et adaptée à leur réalité ainsi que la nécessité d'apporter des réponses européennes efficaces et ce, dans un calendrier contraint.

Accueille avec intérêt l'initiative du Cap Vert, de l'Espagne et du Portugal de formaliser l'union des archipels de la Macaronésie et de consolider leur positionnement en tant qu'acteurs privilégiés dans les relations de l'Union européenne et les pays africains voisins, pour renforcer les principes et les valeurs de l'Union dans cette partie de l'Atlantique. Souligne l'importance de cette initiative comme point de départ des

réflexions pour consolider un espace spécifique dans le cadre de la coopération territoriale européenne et du “Plan d’Action du Grand Voisinage”.

### **La XVI<sup>ème</sup> Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques de l’Union européenne**

Estime que la fin du semestre de Présidence espagnole du Conseil coïncide avec le démarrage des négociations pour la période budgétaire post 2013 et donc, avec la déclinaison des priorités dans le cadre des politiques européennes renouvelées.

Rappelle que la stratégie européenne à l’égard des RUP doit être poursuivie sur la base des principes adoptés dans le mémorandum de Cayenne de 1999 (égalité d’opportunités, cohérence, partenariat et valorisation des atouts) et développés en synergie avec les trois axes définis en 2004 par la Commission européenne (accessibilité, compétitivité et insertion régionale).

Souligne à nouveau, que garantir la cohérence des politiques européennes conformément à l’article 349 TFUE constitue la clé de voûte qui soutient la stratégie européenne à l’égard des RUP, en respectant le principe du traitement différencié consacré dans l’article 355§.1 du Traité.

Rappelle l’adoption des Memoranda de 2009 et de 2010 qui contiennent des propositions concrètes et novatrices, dans le cadre de la réforme des politiques européennes post 2013.

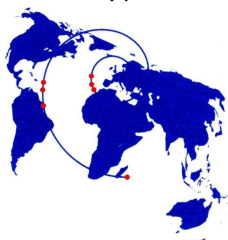
Insiste tout particulièrement sur la cohérence qui doit guider l’action européenne à l’égard des RUP, fondée sur la recherche d’un triple équilibre :

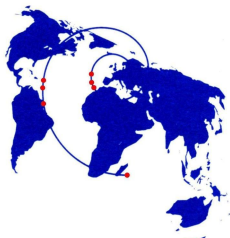
- l’équilibre entre atouts et contraintes ;
- l’équilibre entre les volets interne et externe des politiques de l’Union ;
- l’équilibre entre l’adaptation des politiques de l’Union et la mise en place des instruments sectoriels spécifiques.

### **La Conférence des Présidents des RUP :**

Affirme, au vu du calendrier européen à venir, la nécessité de donner une réponse urgente aux propositions et aux éléments de réflexion apportés par les RUP et leurs États respectifs.

Demande à la Commission européenne d’adopter, conformément aux conclusions du Conseil, une nouvelle communication en temps utile,





tout en prenant les initiatives ad hoc pour respecter les délais qui permettront une réelle prise en compte spécifique de l'ultrapériphérie par ses différents services, dans le cadre de la révision des principales politiques européennes et des premières propositions budgétaires pour la période post 2013.

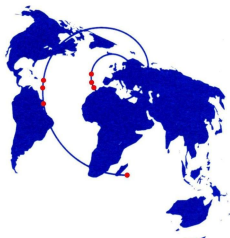
Sollicite que ces propositions de la Commission à l'égard de l'ultrapériphérie envisagent la reconduction des adaptations législatives existantes, d'en explorer de nouvelles et de disposer de moyens financiers suffisants. Ceux-ci doivent être renforcés et mis en œuvre dans certains cas par le biais d'instruments spécifiques, sur la base de l'article 349 du TFUE.

Remarque en particulier le besoin d'agir au plus tôt sur les points suivants :

- la nécessité d'évaluer dès maintenant et systématiquement, les effets des politiques de l'Union européenne sur les régions ultrapériphériques, notamment lors de la réalisation d'analyses d'impact par la Commission européenne,
- le maintien d'une politique régionale ambitieuse, avec des fonds européens, notamment structurels au service d'une politique des territoires en général et des RUP en particulier pour la période post 2013 ;
- le maintien et l'adaptation, le cas échéant, des dispositifs des aides d'État et des incitations fiscales, en réduisant son caractère temporaire, dans le but de garantir le développement de nos territoires, notamment sur les facteurs de compétitivité de nos entreprises (recherche, innovation etc.)
- la nécessité de doter le « Plan d'Action du Grand Voisinage » d'un instrument financier propre et novateur avec des règles d'intervention uniques et adaptées à la réalité de l'environnement géographique et culturel des RUP.
- le maintien de l'approche POSEI, de son contenu et l'augmentation de la fiche financière des dits programmes afin de compenser la perte de compétitivité des RUP, dérivée des accords internationaux et dans l'hypothèse de modification de l'OCM pour les productions des RUP.

Sollicite de la Commission la remise en pratique des réunions tripartites régulières, associant le GIS RUP, le Comité de suivi de la Conférence et les États membres, afin d'analyser des solutions innovantes sur les sujets d'intérêt pour les RUP.

Demande dans ce cadre au Conseil et, outre l'implication décisive de l'Espagne, de la France et du Portugal, de s'assurer que ses conclusions du 14 juin 2010 se traduisent par des propositions concrètes et précises,



accompagnées de dotations financières correspondantes, qui donnent véritablement corps à la stratégie rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie.

Demande le soutien du Parlement européen, pour veiller à ce que l'Union tienne ses engagements envers ses citoyens les plus éloignés, conformément à l'importance institutionnelle reconnue par le Traité.

Sollicite le soutien des Présidences belge et hongroise pour qu'elles poursuivent l'élan donné par la Présidence espagnole à la dimension ultrapériphérique.

Mandate le Président du Gouvernement des Îles Canaries pour adresser la présente Déclaration à la Commission européenne, au Parlement européen, au Comité des Régions, au Comité Économique et Social et aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne.

Confie au Comité de Suivi les travaux suivants :

- entreprendre les travaux nécessaires pour le renouvellement du Protocole de Coopération entre les RUP,
- étudier des formules adéquates de collaboration de la Conférence avec les régions ayant entamé des démarches pour devenir région ultrapériphérique, notamment, la collectivité départementale de Mayotte,
- poursuivre les rencontres de travail périodiques avec l'Unité RUP de la Commission européenne,

Convient que la Région de Martinique assurera la prochaine Présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

À Santa Cruz de Tenerife, le 27 octobre 2010

**AÇORES**

**CANARIES**

**GADELOUPE**

**GUYANE**

**MADÈRE**

**MARTINIQUE**

**LA RÉUNION**

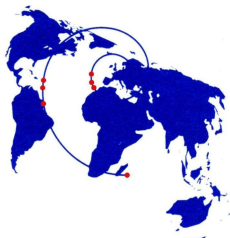
**SAINT-MARTIN**

## **ANNEXE**

Les présidents des régions ultrapériphériques prennent acte de l'empêchement du président de la collectivité de Saint-Martin, Monsieur Frantz Gumbs, de se rendre à la XVI<sup>ème</sup> Conférence des présidents, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Cependant, la Conférence décide, d'accueillir d'ores et déjà, le président de cette collectivité comme un de ses membres.

La Conférence charge le président du conseil régional de Guadeloupe pour transmettre à la collectivité de Saint-Martin, les originaux de cette déclaration finale pour recueillir la signature de son président. Le conseil régional de la Guadeloupe renverra les documents signés au président du Gouvernement des Iles Canaries qui en sera dépositaire.



**AÇORES**

**CANARIES**

**GADELOUPE**

**GUYANE**

**MADÈRE**

**MARTINIQUE**

**LA RÉUNION**

accompagnées de dotations financières correspondantes, qui donnent véritablement corps à la stratégie rénovée à l'égard de l'ultrapériphérie.

Demande le soutien du Parlement européen, pour veiller à ce que l'Union tienne ses engagements envers ses citoyens les plus éloignés, conformément à l'importance institutionnelle reconnue par le Traité.

Sollicite le soutien des Présidences belge et hongroise pour qu'elles poursuivent l'élan donné par la Présidence espagnole à la dimension ultrapériphérique.

Mandate le Président du Gouvernement des Îles Canaries pour adresser la présente Déclaration à la Commission européenne, au Parlement européen, au Comité des Régions, au Comité Économique et Social et aux Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union européenne.

Confie au Comité de Suivi les travaux suivants :

- entreprendre les travaux nécessaires pour le renouvellement du Protocole de Coopération entre les RUP,
- étudier des formules adéquates de collaboration de la Conférence avec les régions ayant entamé des démarches pour devenir région ultrapériphérique, notamment, la collectivité départementale de Mayotte,
- poursuivre les rencontres de travail périodiques avec l'Unité RUP de la Commission européenne,

Convient que la Région de Martinique assurera la prochaine Présidence de la Conférence des Présidents des RUP.

À Santa Cruz de Tenerife, le 27 octobre 2010

  
AÇORES

  
CANARIES

  
GUADELOUPE

  
GUYANE

  
MADÈRE

  
MARTINIQUE

  
LA RÉUNION

  
SAINT-MARTIN


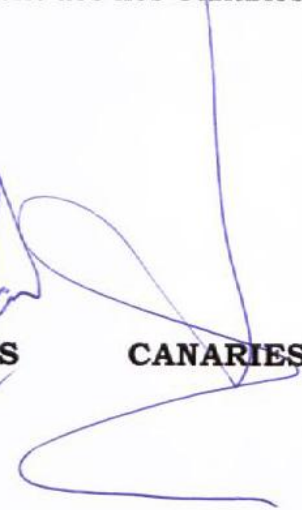
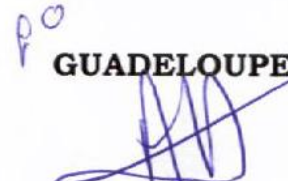

## ANNEXE

Les présidents des régions ultrapériphériques prennent acte de l'empêchement du président de la collectivité de Saint-Martin, Monsieur Frantz Gumbs, de se rendre à la XVI<sup>ème</sup> Conférence des présidents, pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Cependant, la Conférence décide, d'accueillir d'ores et déjà, le président de cette collectivité comme un de ses membres.

La Conférence charge le président du conseil régional de Guadeloupe pour transmettre à la collectivité de Saint-Martin, les originaux de cette déclaration finale pour recueillir la signature de son président. Le conseil régional de la Guadeloupe renverra les documents signés au président du Gouvernement des Iles Canaries qui en sera dépositaire.



**AÇORES** **CANARIES** **GUADELOUPE** **GUYANE**

**MADÈRE** **MARTINIQUE** **LA RÉUNION**